FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit

PLEXUS® MA560-1 Adhésif

Autres moyens d'identification

SKU# IT210

Usage recommandéNon disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur

Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques

Dangers pour la santé

Liquides inflammables Catégorie 2
Toxicité aiguë, par inhalation Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation cutanée Catégorie 1
Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Irritation des voies respiratoires de catégorie

3

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Non classé.



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	30 - 60
Méthacrylate de lauryle		142-90-5	5 - 10
Poly(2-chloro-1,3-butadiene)		9010-98-4	5 - 10
POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), .ALPHA(2- METHYL-1-OXO-2-PROPENYL)O MEGAMETHOXY-		26915-72-0	3 - 7
HEXADECYL METHACRYLATE		2495-27-4	1 - 5
DACIDE MALEIQUE		110-16-7	0.5 - 1.5
ÉTHYLÈNE GLYCOL		107-21-1	0.1 - 1
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		15 - 40

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles. équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiquement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moven mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif SDS CANADA 3 / 10 IT210 Version nº: 02 Date de révision: 01-Mai-2020 Date d'émission : 19-Juin-2019

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs. échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

50 ppm

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limita	d'avnosition	n professionnelle
LIIIIILE	s a expositio	ii professionnene

Composants	Type	Valeur	Forme
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
	TWA	25 ppm	Fraction vapeur
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2) Composants Type Valeur

TWA

ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	410 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	205 mg/m3	
		50 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques. Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Type	Valeur	Forme
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif SDS CANADA

IT210 Version n°: 02 Date de révision: 01-Mai-2020 Date d'émission : 19-Juin-2019

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

	Туре	Valeur	Forme
		50 ppm	Vapeur.
	STEL	20 mg/m3	Particule.
	TWA	10 mg/m3	Particule.
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécur	ité et l'hygiène du travail)	
Composants	Туре	Valeur	Forme
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
	TWA	25 ppm	Fraction vapeur
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Canada. LEMT pour l'Ontario	o. (Contrôle de l'exposition à des age	nts biologiques et chimiaue	es)
Composants	Туре	Valeur	Forme
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Canada. LEMT du Québec, (M Composants	Ministère du Travail. Règlement sur la Type	santé et la sécurité du trav Valeur	rail) Forme
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Plafond	127 mg/m3	Vapeur et brouillard.
		50 ppm	Vapeur et brouillard.
METHYL METHACRYLATE	TWA	205 mg/m3	
(CAS 80-62-6)			
		50 ppm	
(CAS 80-62-6) Canada. LEMT pour la Saska	itchewan (Règlements sur la sécurité Type		Tableau 21) Forme
(CAS 80-62-6) Canada. LEMT pour la Saska Composants	Туре	et la santé au travail, 1996, Valeur	Forme
(CAS 80-62-6) Canada. LEMT pour la Saska		et la santé au travail, 1996,	
Canada. LEMT pour la Saska Composants ETHYLENE GLYCOL (CAS	Туре	et la santé au travail, 1996, Valeur	Forme
Canada. LEMT pour la Saska Composants ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE	Type Plafond	et la santé au travail, 1996, Valeur 100 mg/m3	Forme
Canada. LEMT pour la Saska Composants ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE	Type Plafond 15 minutes	et la santé au travail, 1996, Valeur 100 mg/m3 100 ppm 50 ppm	Forme Aérosol
Canada. LEMT pour la Saska Composants ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) eurs biologiques limites atrôles d'ingénierie	Type Plafond 15 minutes 8 heures	et la santé au travail, 1996, Valeur 100 mg/m3 100 ppm 50 ppm bbservée pour les ingrédients te locale et générale. Il faut uvent être adaptés aux condition ocale ou d'autres mesures d'es limites d'exposition recommentenir les concentrations atm	Aérosol tiliser une bonne ventilatio ons. S'il y a lieu, utiliser des ingénierie pour maintenir le nandées. Si des limites osphériques à un niveau
Canada. LEMT pour la Saska Composants ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) eurs biologiques limites strôles d'ingénierie ropriés sures de protection individuel Protection du visage/des	Plafond 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique d'exposition par aspiration antidéflagran générale. Les débits de ventilation doivenceintes d'isolement, une ventilation l'exposition n'ont pas été établies, mai	et la santé au travail, 1996, Valeur 100 mg/m3 100 ppm 50 ppm bservée pour les ingrédients te locale et générale. Il faut u vent être adaptés aux conditic ocale ou d'autres mesures d'es limites d'exposition recommentenir les concentrations atmoche oculaire et à une douche tection individuelle	Aérosol tiliser une bonne ventilations. S'il y a lieu, utiliser de ingénierie pour maintenir la nandées. Si des limites osphériques à un niveau de sécurité.
Canada. LEMT pour la Saska Composants ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) eurs biologiques limites atrôles d'ingénierie ropriés sures de protection individuel Protection du visage/des yeux	Plafond 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique d'exposition par aspiration antidéflagran générale. Les débits de ventilation doivenceintes d'isolement, une ventilation l'encentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, mai acceptable. Assurer l'accès à une doucle, telles que les équipements de pro	et la santé au travail, 1996, Valeur 100 mg/m3 100 ppm 50 ppm bservée pour les ingrédients te locale et générale. Il faut u vent être adaptés aux conditic ocale ou d'autres mesures d'es limites d'exposition recommentenir les concentrations atmoche oculaire et à une douche tection individuelle	Aérosol tiliser une bonne ventilations. S'il y a lieu, utiliser de ingénierie pour maintenir la nandées. Si des limites osphériques à un niveau de sécurité.
Canada. LEMT pour la Saska Composants ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) eurs biologiques limites atrôles d'ingénierie ropriés sures de protection individuel Protection du visage/des	Plafond 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique d'exposition par aspiration antidéflagran générale. Les débits de ventilation doivenceintes d'isolement, une ventilation l'encentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, mai acceptable. Assurer l'accès à une doucle, telles que les équipements de pro	et la santé au travail, 1996, Valeur 100 mg/m3 100 ppm 50 ppm bbservée pour les ingrédients te locale et générale. Il faut u vent être adaptés aux condition ocale ou d'autres mesures d'es limites d'exposition recommentenir les concentrations at moche oculaire et à une douche tection individuelle re les vapeurs organiques et	Aérosol tiliser une bonne ventilatio ons. S'il y a lieu, utiliser des ingénierie pour maintenir le nandées. Si des limites osphériques à un niveau de sécurité.

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif

SDS CANADA

IT210 Version n°: 02 Date de révision: 01-Mai-2020 Date d'émission : 19-Juin-2019

Protection respiratoire Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. Pâte. **Forme**

Couleur Blanc cassé Odeur Fragrant

Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. pН

Point de fusion et point de

congélation

-48 °C (-54.4 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 100.5 °C (212.9 °F) estimation

Point d'éclair 10.0 °C (50.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

1.7 %

Pâte.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

12.5 %

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

43.74 hPa estimation Tension de vapeur

Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 0.97 g/cm3 estimation

Non explosif. Propriétés explosives

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 0.97 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif SDS CANADA

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les Conditions à éviter températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes. Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes. Ingestion

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée.

Dermatite. Eruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

DACIDE MALEIQUE (CAS 110-16-7)

Aiguë

Cutané

DI 50 Lapin 1560 mg/kg

Orale

DL50 Rat 708 mg/kg

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin 9530 mg/kg

Méthacrylate de lauryle (CAS 142-90-5)

<u>Aiguë</u>

Orale

DL50 Rat > 5 g/kg

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

<u>Aiguë</u>

Inhalation

Souris CL50 18.5 mg/l, 2 heures

Orale

DL50 Rat 7800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1) Irritant

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou

conjonctivale.

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif SDS CANADA IT210 Version nº: 02 Date de révision: 01-Mai-2020 Date d'émission : 19-Juin-2019

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Cancérogénicité

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Carcinogènes selon l'ACGIH

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Poly(2-chloro-1,3-butadiene) (CAS 9010-98-4)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

DACIDE MALEIQUE -0.48 ÉTHYLÈNE GLYCOL -1.36 Méthacrylate de méthyle 1.38

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif sols canada

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

UN133 Numéro ONU

Désignation officielle de

ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage

Dangers environnementaux Non disponible.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN number UN1133

UN proper shipping name Transport hazard class(es) Adhesives containing flammable liquid

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1133

UN proper shipping name Transport hazard class(es) ADHESIVES containing flammable liquid

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group

Environmental hazards

Marine pollutant No. **EmS** F-E. S-D

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Non déterminé(e).

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif SDS CANADA 9/10 IT210 Version nº: 02 Date de révision: 01-Mai-2020 Date d'émission : 19-Juin-2019

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Nom de l'inventaire

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pavs ou région

i ayo da region	nom do i mvontano	
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication19-Juin-2019Date de la révision01-Mai-2020

Version n° 02

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la

révision

Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif IT210 Version n°: 02 Date de révision: 01-Mai-2020 Date d'émission : 19-Juin-2019 En stock (Oui/Non)*